



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Aménagement de locaux associatifs rue Marcel Pierre

DE20150330_13

Conseil municipal du 30 mars 2015

Rapporteuse :
Véronique DE MAILLARD

Télétransmise à la Préfecture le
Affichée le 1 avril 2015

01 AVR. 2015

L'an deux mille quinze le trente mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 12 mars 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à Mme DE MAILLARD
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- M. OZDEMIR à M. GATELLIER
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(ice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette FAVE

Aménagement de locaux associatifs rue Marcel Pierre

Bâtiments et logistique
id : 883

Conseil municipal
30 mars 2015

13

Rapporteuse : Véronique DE MAILLARD

Dans le cadre de l'opération d'échanges fonciers du secteur de Lunesse contractualisé avec la société ANGDIS le 27 février 2014, le projet prévoit la reconstruction d'une salle polyvalente destinée à recevoir les activités et manifestations existantes dans les locaux actuels de Lunesse.

Dès lors, certaines associations, qui occupent jusqu'alors les locaux municipaux de Lunesse, ne pouvant pas avoir leur siège dans le futur équipement; la Ville s'engage par conséquent à leur proposer un espace dédié mieux approprié.

Aussi, la Ville est propriétaire d'un ensemble immobilier situé dans le secteur de Montauzier, dont une partie des locaux n'est pas utilisée. Le projet consiste donc à réhabiliter «L'Ephémère», immeuble à forte valeur patrimoniale, sis rue Marcel Pierre sur la parcelle cadastrée CS 100, actuellement utilisé à usage de stockage par les services municipaux. Le site a pour avantage de disposer d'un vaste espace de stationnement et d'être en retrait d'habitations limitant ainsi le risque de conflits d'usages.

En conséquence et en application de l'article L.2122.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter au nom de la commune la demande de permis de construire pour l'aménagement de ces locaux, destinés au relogement des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
30 mars 2015

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

